

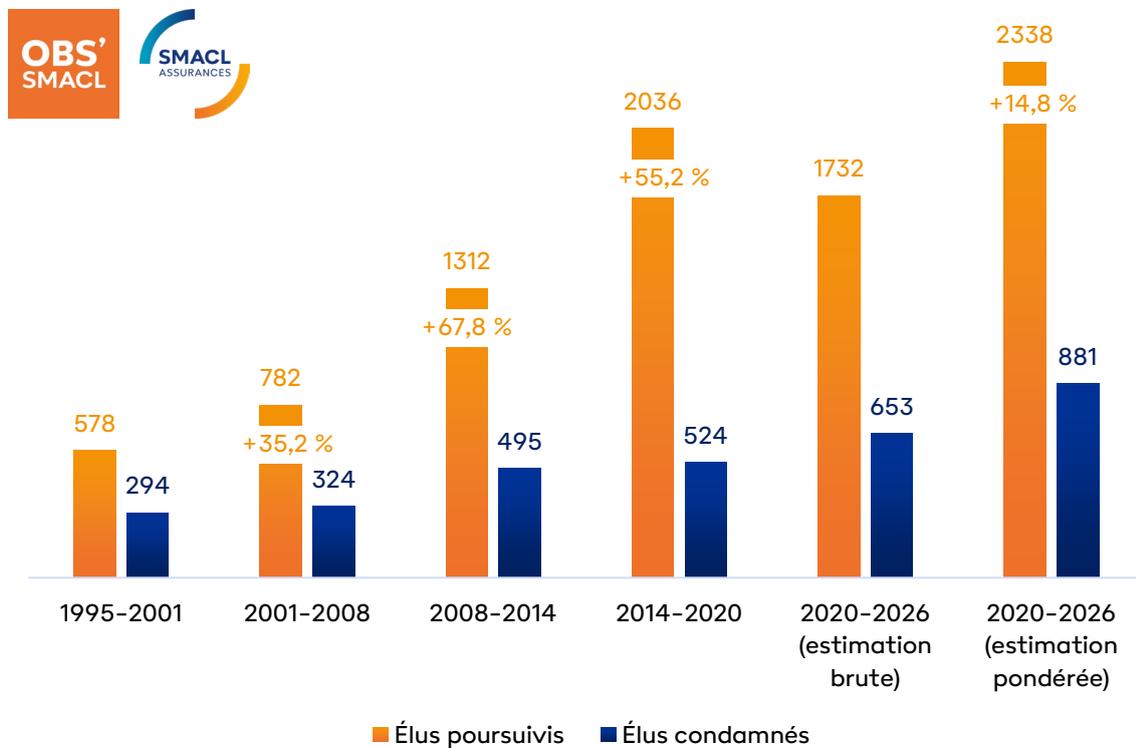
Chiffres exclusifs de l'Observatoire SMACL

Mises en cause des élus : vers un nouveau record ?

21 novembre 2023

À l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales 2023, Luc Brunet responsable de l'Observatoire SMACL, a présenté en exclusivité les premiers chiffres issus de la prochaine édition du très attendu rapport annuel. À mi-mandat, les estimations de l'Observatoire SMACL pour la mandature 2020-2026 sont affinées. Un nouveau record devrait être atteint avec plus de 2 300 élus mis en cause soit une hausse de 15 % par rapport à la précédente mandature. La barre symbolique des 2 000 élus est franchie. En moyenne c'est près d'un élu local qui est mis en cause chaque jour.

Nombre d'élus locaux poursuivis et condamnés par mandature



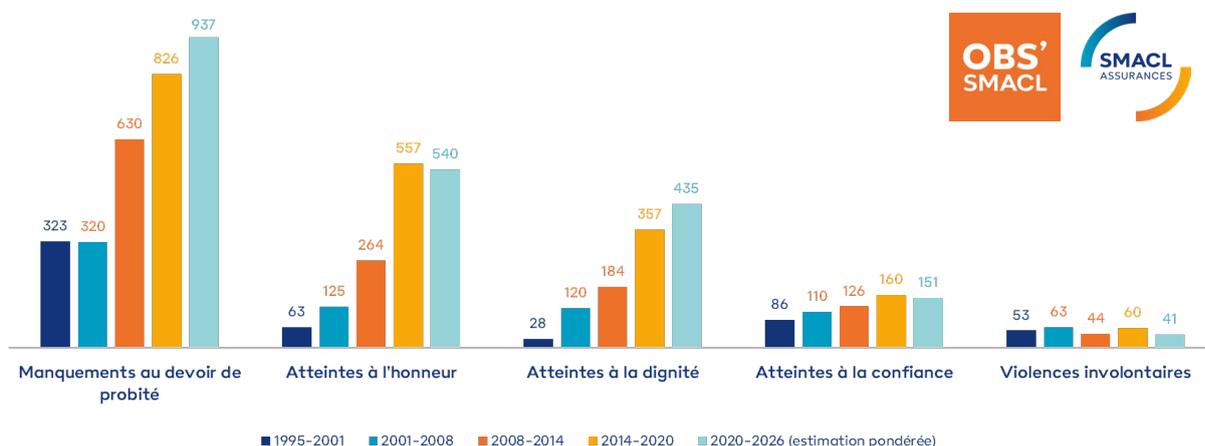
Taux moyen de condamnation : 37,7 %

Les manquements au devoir de probité, 1^{er} motif de poursuites et de condamnations des élus locaux...

Les manquements au devoir de probité constituent toujours le 1^{er} motif de poursuites et de condamnations des élus locaux. D'après nos estimations, **ce sont près de 1 000 élus locaux qui devraient être poursuivis de ce chef au cours de cette mandature**. L'occasion de souligner que cette catégorie d'infractions regroupe des délits très divers, dont certains peuvent être très facilement caractérisés **sans que les élus mis en cause n'aient recherché un intérêt personnel, ni même porté atteinte à l'intérêt général**. C'est particulièrement vrai du **délit de prise illégale d'intérêts qui représente à lui seul 40 % des poursuites** pour manquements au devoir de probité.

Les **atteintes à l'honneur** (diffamation, dénonciation calomnieuse, etc.) et à la **dignité** (injures, harcèlement, discrimination, etc.) complètent le podium.

Évolution par mandature des motifs de poursuites contre les élus locaux



Malgré cela et en dernière analyse, **moins de 0,5 % des élus sont mis en cause**, une réalité qui contraste avec le sentiment de défiance vis-à-vis des édiles, et ce d'autant que **plus de 60 % des élus poursuivis bénéficient finalement d'une décision qui leur est favorable**. Il n'en demeure pas moins qu'une procédure pénale, même soldée par une décision favorable, peut s'avérer traumatisante et n'est pas sans conséquence, y compris sur l'entourage de l' élu.

Le risque d'agression des élus, six fois supérieur au risque de mise en cause

Le risque pour un élu d'être agressé dans l'exercice de ses fonctions est six fois plus élevé que celui d'être mis en cause. **Pourtant les élus interrogés dans notre étude*, réalisée par SMACL Assurances et le Courrier des maires, placent le risque de responsabilité en tête devant celui du risque d'agression.**

* Ces chiffres sont tirés d'une étude plus large intitulée « Les collectivités et les élu.e.s face aux risques », réalisée par Infopro digital études pour le Courrier des Maires et SMACL Assurances, auprès de 565 répondants : maires (76%), élus (14%), et DGS ou DGA (10%). Téléchargez le rapport d'étude 2023 « Les collectivités et les élu.e.s face aux risques » sur www.smacl.fr/etude

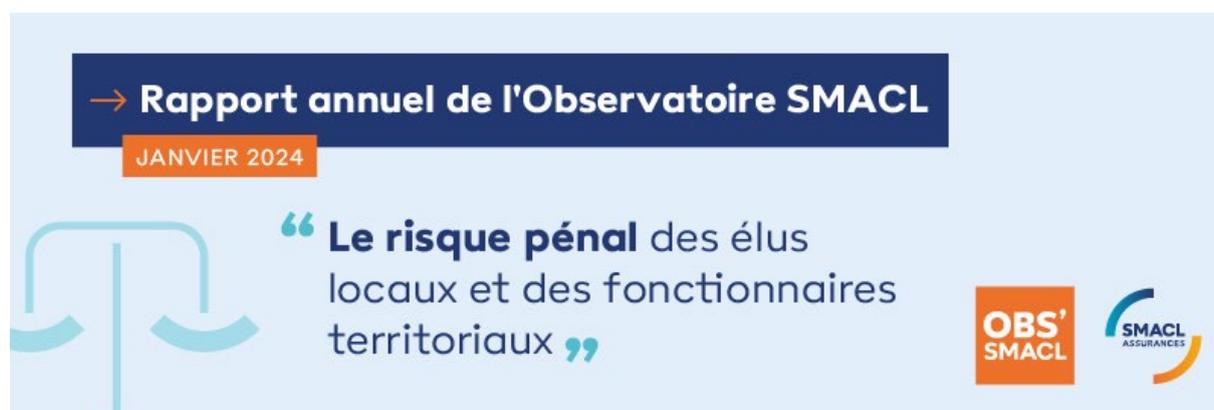
Ce qui confirme que nos élus, dans leur très grande majorité, sont avant tout soucieux du devoir accompli dans l'intérêt public. Un engagement qui nécessite et mérite de les protéger pleinement dans l'exercice de leurs fonctions.

Le dernier colloque de l'Observatoire SMACL, qui avait pour thème « **Les acteurs publics face aux risques de mises en cause et d'agressions** », a précisément été l'occasion de se pencher sur cet enjeu majeur pour notre démocratie.

Comme l'a souligné **Maryse Carrère, Sénatrice et Présidente de la Mission d'information sur l'avenir de la commune et du maire** : « **Lorsque l'on s'en prend à un élu sous quelque forme que ce soit, c'est la République que l'on attaque** ».



La synthèse et le replay sont disponibles sur le site de l'Observatoire SMACL www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9442



À paraître en janvier 2024, la nouvelle édition du Rapport annuel 2023 sur « Le risque pénal des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux » de l'Observatoire SMACL.



Inscrivez-vous dès maintenant pour recevoir
le rapport annuel 2023 dès sa sortie officielle
www.smacl.fr/rapport-observatoire

À PROPOS DE

L'OBSERVATOIRE SMACL

Créé en partenariat avec des associations d'élus locaux et de fonctionnaires territoriaux, l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale et associative est **un outil de prévention et d'analyse reconnu par les acteurs publics**. Il apporte une veille juridique et réglementaire précieuse aux assurés des entités SMACL Assurances et SMACL Assurances SA (filiale du groupe MAIF).

Engagé à soutenir les associations partenaires, les élus locaux, les fonctionnaires territoriaux et les responsables associatifs dans leurs missions quotidiennes, il anime également des journées de sensibilisation et d'information tout au long de l'année. Au service de l'intérêt général, il véhicule ainsi les valeurs de responsabilité, de solidarité et d'écoute portées par SMACL Assurances et le Groupe MAIF.

Seul organisme en France à étudier et à construire une représentation du risque pénal de la vie publique locale, l'Observatoire SMACL publie chaque année un rapport complet sur le sujet. Particulièrement actif sur les réseaux sociaux, il est aujourd'hui une source d'informations incontournable pour nos assurés et pour les médias.

observatoire-collectivites.org



SMACL ASSURANCES

SMACL Assurances accompagne, depuis près de 50 ans, les collectivités et les territoires.

Créée par et pour les élus locaux, SMACL Assurances est un assureur solidaire et engagé. **Au fil des années, elle a construit une relation authentique avec ses assurés**, fondée sur la confiance, la responsabilité et l'écoute.

Parce qu'ils sont tous différents, accompagner les territoires est un défi quotidien qui nécessite une parfaite connaissance de leur réalité économique, sociale et environnementale.

SMACL Assurances a donc développé des produits et des offres sur mesure, parfaitement calibrés aux besoins de ses assurés, qu'il s'agisse de collectivités, d'associations ou, plus récemment, d'entreprises locales.

Forgée dans le creuset du mutualisme, SMACL Assurances a rejoint le Groupe MAIF. Elle lui apporte sa proximité avec les territoires, ses offres compétitives et son expertise au service des acteurs publics et économiques locaux.

smacl.fr



Contact presse : **Simon Vuillemin**

simon.vuillemin@maif.fr — 06 11 44 61 78